

# SYNTHESE DU COMPTE RENDU

## SEANCE du 21 09 2021

Le vingt et un septembre deux mil vingt et un à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT- Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY – Eric LIVET - Thierry LANNES - Julien BARATAUD - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE -

Excusés : Jean-François POUMIER

Absents non excusés : /

Madame Evelyne LAVENU est désignée secrétaire de séance.

**Date de convocation : 16 septembre 2021**

**Approbation du compte-rendu de séance du 12 08 2021.**

« Adopté » à l'unanimité

### **1- Proposition d'un administré de se porter acquéreur d'une portion de terrain communal jouxtant sa propriété**

Monsieur le maire donne lecture du courrier d'administrés du bourg, M et Mme X dans lequel ils expriment leur souhait d'acquérir une portion des parcelles communales jouxtant leur propriété.

S'étant préalablement rendu sur le terrain et sur l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix ( 13 ) et 1 « abstention » **DECIDE** :

- de ne pas accéder à la demande de M et Mme X

### **2- Isolation grenier du bâtiment école**

L'isolation des combles par laine de verre soufflée du bâtiment école a été réalisée par l'entreprise ISO INTER d' Objat pour la somme de **812,42 €** prime déduite. Valeur réelle des travaux : 4 874,50€ TTC soit 4 062,08 € HT

« Adopté » à l'unanimité

### **3- Organisation de la cantine – Centre de loisirs**

Monsieur le maire explique qu'il convient de prendre une décision quant au fonctionnement de la cantine, à savoir de poursuivre au-delà du temps des travaux avec un cuisinier, dont le poste est vacant depuis le 24 octobre 2020, ou de faire appel au traiteur de la commune pour la confection des repas.

Un tableau comparatif des coûts de fonctionnement de l'une et l'autre des formules a d'ailleurs été adressé préalablement aux élus afin de les aider dans leur positionnement.

Après avoir répondu aux différentes questions et apporté les précisions nécessaires, le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Sur cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix « pour » et **1 « abstention »**,

- **DECIDE** de confier la confection des repas de la cantine de l'école et du centre de loisirs au traiteur de la commune « La Maison Jacquet » pour un coût de 7€ par repas.

#### **4- Choix du maître d'oeuvre pour les travaux du bâtiment centre de loisirs- Rénovation énergétique et cantine**

4 cabinets ont été consultés pour ce qui est de la maîtrise d'oeuvre :

DEJANTE VRD CONSTRUCTION de Malemort  
BETEM de Brive  
SARL CITE 4 de Feytiat  
BET LAI de Tulle

Seuls 2 ont répondu, DEJANTE et BETEM .

En fonction de l'analyse et attribution des points, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre à l'entreprise DEJANTE VRD Construction POUR LA SOMME DE 26 015,50€ HT .

#### **5- Suppression des 2 dernières régies « location salle polyvalente » et « dons et quêtes »**

« Adopté » à l'unanimité

#### **6- Participation des locataires à la taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2021**

- ECOLE-Grand logement 1 occupé toute l'année  
 $1262 \times 10.20 \% = 128,72\text{€}$
- ECOLE-Petit logement 2 occupé toute l'année  
 $1148 \times 10.20 \% = 117,09 \text{€}$
- Bâtiment ancienne POSTE :
  - logement 3 occupé 8/12 de l'année  
 $915 \times 10.20 \% = 93,33 \text{€} \times 8/12 = 62,22 \text{€}$
  - 2ème logement inoccupé toute l'année
- Maison Carou :
  - Logement 4 occupé toute l'année  
 $1338 \times 10.20 \% = 136,47 \text{€}$

- Grange Carou :

- bâtiment occupé toute l'année

$632 \times 10,20 \% = \mathbf{64,46 \text{ €}}$

• Gîte Carou :

- logement occupé toute l'année

$623 \times 10,20 \% = \mathbf{63,54 \text{ €}}$

• Maison Jacquet :

- logement occupé toute l'année

$910 \times 10,20 \% = \mathbf{92,82 \text{ €}}$

- Commerce occupé toute l'année

$498 \times 10,20 \% = \mathbf{50,79 \text{ €}}$

« Adopté » à l'unanimité

### Questions diverses

Information travaux de voirie

Petite tablee corrézienne

...

**Date du prochain conseil : jeudi 21 octobre 2021 à 20h30**

Séance levée à 00h00